

Premier appel aux projets INTERREG III B

Selon la loi fédérale du 8 octobre 1999 relative à la promotion de la participation suisse à l'initiative communautaire INTERREG III, la Confédération soutient trois formes de coopération: la coopération transfrontalière, transnationale et inter-régionale.

La coopération transnationale (INTERREG III B) s'appuie sur le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC). C'est pourquoi ce sont avant tout des projets liés au développement territorial et à l'organisation du territoire qui sont encouragés. La Suisse coopère dans trois espaces transnationaux: l'Espace alpin, l'Europe du Nord-Ouest et la Méditerranée occidentale.

Un premier appel aux projets a été lancé au début du mois d'avril dans chacun des trois espaces en question.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le site Internet www.interreg.ch ou bien de prendre contact avec Madame Silvia Jost, Office fédéral du développement territorial (ARE), Koehnergasse 10, 3003 Berne, téléphone 031 322 05 25, adresse e-mail: silvia.jost@are.admin.ch.

23 avril 2002

Office fédéral du développement territorial